

CONDITIONS GENERALES

LE STAGE

Il a lieu sous la responsabilité d'un moniteur diplômé.

L'inscription au stage n'est définitive qu'après le versement de la totalité du montant du stage. Les aides attribuées par les organismes d'Etat ou les Comités d'entreprises sont acceptées.

Le CVLH se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants, les stagiaires en seront informés, sans autre contrepartie. De même, une ou plusieurs séances d'activités pourront être annulées si les conditions météorologiques sont jugées mauvaises. D'autres activités de remplacement seront proposées dans la mesure du possible. Ces annulations ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Le CVLH n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans l'établissement. Les objets de valeur pourront être mis dans le bureau du Chef de base.

LES TARIFS

Ils comprennent les frais d'inscription, l'encadrement, le matériel, l'adhésion au CVLH, la licence école.

L'INSCRIPTION

Elle se fait sur la fiche jointe. Il y figure l'identité du stagiaire et les autorisations parentales (pour les mineurs) et l'approbation des conditions générales. Elle sera retournée au CVLH accompagnée : du versement des arrhes : 50% du prix du stage (l'inscription se fait plus de 15 jours avant le début du stage), d'une attestation de natation pour les activités nautiques (50 mètres départ plongé)

LE SOLDE DU STAGE

Il sera réglé au plus tard au début du stage. Si une facture n'a pas été réglée à la date d'exigibilité, celle-ci sera majorée de 10% à chaque rappel. Si l'inscription a lieu moins de 15 jours avant le début du stage, la totalité du montant du stage est exigée, accompagnée du dossier complet. Tous les stages réservés mais non soldés dont les arrhes n'ont pas été versées ou dont la fiche d'inscription est incomplète pourront être annulés.

ANNULATION

Du fait du stagiaire :

Entre un mois et sept jours avant le stage, les arrhes ne seront pas remboursés.

Moins de sept jours, la totalité du prix du stage ne sera pas restituée, sauf cas de force majeure dûment prouvé (maladie, accident) dans ce cas le remboursement s'effectue par rapport à un barème dégressif en fonction du nombre de jours considérés. Les arrivées tardives et les départs prématurés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement (sauf cas de force majeure).

Du fait du CVLH :

L'annulation avant le début du stage donne lieu au remboursement du montant total du stage sans droit à versement d'indemnités.

Pendant le déroulement du stage, le CVLH décide de l'adaptation ou de l'annulation des activités afin de garantir la plus grande efficacité du Dispositif de Surveillance et d'Intervention sans donner droit à remboursement ou indemnité.

MATERIEL

Il vous est demandé de respecter le matériel qui vous est confié. Les moniteurs transmettent les indications permettant de maintenir ce matériel dans le meilleur état. Le rangement incombe aux stagiaires. Ils doivent signaler toutes anomalies concernant leur matériel et y remédier dans la mesure du possible avec le moniteur. En cas de perte ou de dégradation due à une négligence, les remboursements sont à la charge du stagiaire.

SECURITE

pour le Char à Voile : Port obligatoire du casque et de chaussures fermées

pour la Voile, le paddle et le Kayak : Port obligatoire du gilet de sauvetage et de chaussures, brevet de natation obligatoire

pour l'envol Cerf-volant : Port obligatoire de lunettes de soleil, de gants et de chaussures

pour le milieu marin : Port de chaussures obligatoires et vêtements adaptés à la météo

Les zones de pratique des activités sont délimitées par l'encadrement. Elles doivent être strictement respectées.

LES ADMISSIONS

A la date et à l'heure d'ouverture de votre stage, vous vous présenterez au CVLH muni des éléments constituant votre dossier si cela n'a pas été fait. Vous serez alors accueilli par votre moniteur.

LA LICENCE FEDERALE

La licence délivrée durant les stages est une licence école, elle est valable pour l'année civile en ce qui concerne la FFV et la FFVL, et pour l'année scolaire du 1/07 au 30/06 en ce qui concerne la FFCV.

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Les stages sur tous les supports fonctionnent en créneaux horaires. Les stagiaires suivant les supports sont convoqués à l'heure précise, un 1/4 h ou une 1/2h avant la séance. En dehors de ces plages horaires, les stagiaires ne sont plus sous la surveillance ni sous la responsabilité des moniteurs. Le CVLH se réserve avant chaque début de stage, la possibilité de changer la durée et les horaires de ses stages (une information préalable sera faite aux stagiaires ou aux responsables légaux)

ASSURANCE

Les stagiaires sont assurés par la licence fédérale durant la période de fonctionnement des stages (clauses affichées à l'accueil). Les garanties de cette assurance sont limitées. Si vous désirez prendre une formule plus complète que celle que nous vous proposons, vous devez prendre contact directement avec l'assureur de la Fédération concernée ou l'assureur de votre choix.